

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 31 juillet 2023

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 4125
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4209-2022 - Rapport annuel 2021-2022 d'Énergir.
Phase 2.

Version rectifiée de la demande de remboursement de frais pour la participation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Nous vous prions de recevoir sous pli la version rectifiée de la demande de remboursement de frais de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) en Phase 2 du présent dossier. Tel qu'indiqué sur le formulaire, la demande est logée par Stratégies Énergétiques (S.É.), qui est la responsable du paiement de ces frais pour ce Regroupement.

Cette version rectifiée ajuste le formulaire de demande de frais en Phase 2 [C-SÉ-AQLPA-0030](#) qui avait antérieurement été déposé, de manière à y intégrer les rectifications spécifiées dans notre lettre [C-SÉ-AQLPA-0032](#). Le présent formulaire rectifié est aussi accompagné d'une affirmation solennelle de ce jour spécifiant cette rectification.

Notre lettre de dépôt [C-SÉ-AQLPA-0029](#) de même que les autres aspects de notre lettre de réponse à Énergir [C-SÉ-AQLPA-0032](#) continuent de s'appliquer.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de frais.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le Système de dépôt électronique (SDÉ) de la Régie de l'énergie.